

**M A I R I E**  
**D E**  
**S U C C I E U**  
**I S E R E**

Code postal : 38300



Tél. 04 74 92 00 42  
Fax 04 74 92 07 16  
[mairie@succieu.fr](mailto:mairie@succieu.fr)

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 4 MARS 2016**

**Etaient présents** : **BARRAL** Baptiste - **BARRAL-JOANNES** Anne-Laure - **BOUILLOT** Didier - **CLOT** Bernard - **DOUILLET** Alain - **DUPERRET** Christophe - **FIHMAN** Cécile - **GAGET** Patrick - **GALLOIS** Brigitte - **PERRICHON** Marie-Madeleine - **PREYNAT** Guylène - **SORLIN** Julia - **VEYET** Richard

**EXCUSES** : **PAQUIER** Corinne, pouvoir à **SORLIN** Julia - **GAGET** Patrick, pouvoir à **BOUILLOT** Didier

Le compte rendu du conseil municipal du 05.02.2016 est adopté à l'unanimité, avec une correction dans la liste des conseillers, Christophe Duperret étant présent à cette séance.

**1- CŒUR DE COMMUNE.**

Délibération de validation du cahier des charges et autorisation de lancement de la procédure de consultation pour le marché de programmiste.

Quelques modifications ont été apportées au cahier des charges présenté au conseil en février, concernant la restructuration des locaux de la mairie, de l'école maternelle et élémentaire. Elles portent sur les tranches conditionnelles qui sont envisagées par fonction de chaque site.

Pour information, le Conseil Départemental accorde des subventions par cycles : maternelle, élémentaire, cantine... Ces tranches de subventions sont cumulables. Cette donnée sera prise en compte le moment venu.

La validation du cahier des charges et le lancement de la consultation sont votés.  
Délibération adoptée. 13 pour 1 contre 1 abstention.

**2- URBANISME.**

Délibération sur la proposition de la chambre d'agriculture et du SMABB pour l'étude de ruissellement et la définition d'actions "d'hydraulique douce" sur les bassins versants de Buffières/Bégot et des Avenières.

Il est à la charge de chaque commune de définir les secteurs d'étude et de déposer sa candidature. Ces études seraient complémentaires aux travaux de voirie nécessaires pour se prémunir des phénomènes de ruissellement.

La question principale est de déterminer la pertinence, l'intérêt et le coût de ces études. Ces points suscitent le débat. Il ressort que l'intérêt de l'étude est réel mais que son coût est trop élevé, au-delà de 7000 euros.

Le Conseil souhaite avoir un retour d'information sur les études réalisées dans les communes environnantes.

En l'état, la proposition est refusée. 13 pour et 2 abstentions.

### **3- PERSONNEL**

#### Délibération d'adhésion au comité des Œuvres Sociales de l'Isère.

Cette association propose au personnel communal un ensemble de prestations sociales comme une allocation de rentrée scolaire ou des chèques vacances.

La collectivité locale prend à sa charge une partie de la cotisation d'un montant de 0,90 % des rémunérations de base. Les agents adhérents règlent une cotisation de 0,1% de la rémunération de base.

Adhésion adoptée. 14 pour et 1 abstention.

#### Délibération pour la mise en place des « Jobs d'été » pour l'année 2016.

Conditions d'âge : 16 ans révolus et 17 ans.

Contenu du Job : assister les agents techniques ou administratifs.

Durée limitée à deux semaines compte tenu des contraintes budgétaires.

Période estivale du 4 Juillet au 31 Août.

Horaire hebdomadaire de 17h30.

Les candidatures seront reçues en mairie jusqu'au 30.04.2016.

La municipalité choisira de répartir les candidatures en fonction de leur nombre.

Délibération adoptée. 11 pour, 3 contre, 1 abstention.

### **4- INTERCOMMUNALITE.**

Délibération de transfert de compétence" mobilier urbain lié au transport de voyageurs" de la commune à la CAPI.

Il s'agit par exemple de l'installation des abribus.

Délibération adoptée. 13 pour, 2 contre.

### **5- VIE ASSOCIATIVE.**

#### Délibération d'approbation des statuts du Comité de Jumelage concernant le rôle des communes dans cette association intercommunale.

Il est créé un comité de liaison composé d'au moins un représentant élu de chacune des dix communes jumelées avec Izano.

Délibération adoptée. 14 pour, 1 abstention.

#### Délibération d'approbation du programme de la fête de la musique.

Le programme est le suivant :

-La "Batucada" du Conservatoire Hector Berlioz.

- "Les Quadragénaires" : reprises de chansons françaises.

- "Country Club" de Nivolas-Vermelle.

- "Combo d'Ophélie et Léo".

Les équipements techniques (son et lumière) seront à louer et à servir.

Délibération adoptée. 14 pour. 1 abstention.

#### Information sur l'organisation du marché du 29 avril de 17h00 à 22h00.

A l'heure actuelle, 13 exposants ont confirmé leur venue à Succieu. Ils proposent des produits comme

des charcuteries, confitures, pâtes fraîches, sirops, légumes, miel...

Des animations sont programmées, et le four banal sera allumé pour des pizzas et du pain cuits au feu de bois.

La circulation sera réglementée dans le village l'après-midi et la soirée du 29 avril.

#### Questions diverses.

Le contrôle technique des poteaux incendie revient aux communes. La commission urbanisme examinera les solutions.

Le prochain conseil municipal est fixé au 25 mars à 20h30.

## **COMMUNIQUE MAIRIE**

**CITOYENNETE** : Les filles et garçons nés en mars 1998 sont invités à se faire recenser en Mairie. Se munir du livret de famille.

#### **LE SECRETARIAT SERA FERME :**

- Mardi 29 mars 2016 le matin. Ouvert l'après midi
- Jeudi 31 mars jusqu'à 17h00
- Vendredi 1<sup>er</sup> avril le matin. Ouvert l'après midi

## **VIE ASSOCIATIVE ET MANIFESTATIONS CULTURELLES**

Associations	Date	Evénement	Contact
ASSTF	26/03/2016	Diner dansant – 19h00 Salle des fêtes	Agnès GRIGIS ☎ 06 83 35 56 60
ECOLE DE RUGBY	17/04/2016	Four à pain Centre village	Annie BELONY ☎ 06 31 98 65 28
	Les mercredis et samedis	Entraînement Stade du Gapillon	
	2/04/2016	Tournoi de l'école de rugby	
GYM DETENTE	24/03/2016 31/03/2016 07/04/2016 14/04/2016 21/04/2016 28/04/2016	Séance 20:00 Salle des fêtes du Gapillon	Martine AMIEZ ☎ 06 74 82 77 36
SPORT ET NATURE DE SUCCIEU	27/03/2016	1 <sup>ère</sup> sortie pour le groupe VTT, RDV le dimanche 27 mars 2016 à 9h00 au centre du village	Stéphane Bovagne ☎ 06 50 42 88 95

## **CHEZ NOS VOISINS DU VAL D'AGNY**

- Samedi 2 avril 2016 à 20h30 – Théâtre « Gare à Vous » par l'association FEELINE - Nivolas-Vermelle

### **Passage à la télévision Haute Définition le 5 avril**

L'Agence Nationale des Fréquences rappelle le passage à la Haute Définition (HD) de la télévision numérique terrestre (TNT) le 5 avril prochain sur l'ensemble du territoire métropolitain. Cela concerne les téléspectateurs recevant la télévision par une antenne râteau. Le passage à la TNT HD permettra aux téléspectateurs de bénéficier d'une meilleure qualité d'image car la totalité des 25 chaînes nationales gratuites de la TNT seront alors diffusées en HD. Cette opération permettra par ailleurs de récupérer des fréquences jusque-là utilisées pour la diffusion de la télévision et de les transférer au secteur de la téléphonie mobile. Les opérateurs pourront ainsi faire face aux besoins croissants en matière d'Internet mobile dus à l'explosion des usages du public via les tablettes et les téléphones portables (4G). Ce passage implique pour le téléspectateur une double démarche : d'abord, une vérification préalable et, au besoin, une adaptation de son équipement ; puis, le 5 avril, un réglage de son téléviseur.

Si l'on capte la télévision par l'antenne râteau, il faudra en effet disposer d'un téléviseur compatible TNT HD pour continuer à la recevoir après le 5 avril. Des tests simples de diagnostic des équipements sont disponibles sur le site [www.recevoirlatnt.fr](http://www.recevoirlatnt.fr). Ensuite, tous les foyers recevant la TNT, même correctement équipés, devront procéder à une recherche des chaînes sur leurs téléviseurs à partir du 5 avril. Il s'agit d'une manipulation simple à réaliser, à partir de la télécommande de son téléviseur ou de son adaptateur. Un mode d'emploi pour procéder à cette recherche des chaînes est également disponible sur le site. Pour aider les publics les plus fragiles, l'ANFR met à disposition des aides :

- une aide à l'équipement TNT HD, d'un montant de 25 € TTC, pour les personnes exonérées de la contribution à l'audiovisuel public (ex redevance) ;
- Une assistance de proximité, avec l'intervention gratuite à domicile d'un facteur pour aider les foyers composés de personnes de plus de 70 ans, ou ayant une incapacité permanente de plus de 80 %, à brancher leur(s) adaptateur (s) TNT HD préalablement acquis et à leur montrer comment procéder à une recherche des chaînes. Une prise de rendez-vous est nécessaire en appelant le 09 70 81 88 18 (appel non surtaxé). Ces deux aides sont accordées si les téléspectateurs reçoivent la télévision exclusivement par une antenne râteau.

### **Nouveau à Succieu**

**Vendredi 29 avril 2016, de 17h à 22 h au village**

**Marché de producteurs.**

**Venez nombreux.**